



UN NOUVEAU MÉDECIN CONSEIL À L'AFOMETRA

L'Afometra a le plaisir d'annoncer l'arrivée du Docteur Florence Jégou

Médecin du travail de terrain dans différents services et différents secteurs depuis près de 20 ans, elle est également toxicologue clinicienne et a choisi d'enrichir sa pratique en devenant coach professionnelle. Rejoindre l'Afometra s'inscrit ainsi dans la continuité de son parcours.

Son expertise en Santé-Travail, en pédagogie et en accompagnement des équipes lui sera précieuse pour contribuer au développement de l'Afometra.

Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles missions.



COG DE L'ASSURANCE MALADIE - RISQUES PROFESSIONNELS POUR 2023-2028

La Convention d'objectifs et de gestion signée le 5 juillet 2024



L'Assurance Maladie

L'Etat, la Commission des accidents du travail et des maladies professionnelles (CAT/MP) et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie ont signé ce 5 juillet 2024 la Convention d'objectifs et de gestion (COG) de l'Assurance Maladie - Risques professionnels pour la période 2023-2028.

Signée pour la première fois en 1996, la Convention d'objectifs et de gestion est un cadre contractuel entre l'Etat et les caisses nationales de Sécurité sociale, qui définit objectifs, actions à mettre en œuvre et moyens de fonctionnement alloués.

La COG 2023-2028 s'organise autour de 4 axes stratégiques :

► **Renforcer la prévention des risques professionnels pour**

la rendre plus efficace : renforcement des programmes visant à prévenir les TMS, le risque chimique, les risques psychosociaux et les accidents graves.

► **Améliorer l'accès aux droits et l'accompagnement des assurés :** meilleure prise en charge des victimes, travail de simplification des procédures.

► **Renforcer la relation de service vers les entreprises :** enrichir l'offre de services en ligne, améliorer les dispositifs d'écoute et de recueil de besoin des entreprises.

► **Garantir les services fondamentaux :** maintenir l'équilibre financier, améliorer les systèmes d'information.

On notera que la COG 2023 – 2028 est prolongée d'un an vis-à-vis de la période initialement prévue pour permettre le déploiement de ses actions, et s'accompagnera d'une augmentation progressive des moyens dévolus d'ici la fin 2028.

La signature de la COG met en situation les Carsat et les Dreetts de proposer de nouveaux CPOM pour une contractualisation avec chaque SPSTI. ■



MOUVEMENTS

(13) **Monsieur Daniel Gomila** a pris la présidence du **Service Santé au Travail Provence**.

(16) **Madame Fanny Pignier** a quitté la direction générale du **SPSTI 16**. Elle est temporairement remplacée par **Monsieur Laurent Doucet**.

Les SPSTI sont invités à faire remonter tout mouvement récent au sein de leurs directions et présidences.